



PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BATIMENT POUR LE CYCLE D'ORIENTATION REGIONAL DE VOUVRY

HISTORIQUE

En 1965, les autorités politiques des 4 communes précitées se sont entendues sur une collaboration intercommunale dans le domaine de la scolarité secondaire obligatoire, régie par une entente conventionnelle et financée par le compte de fonctionnement des communes partenaires selon la clef de répartition retenue.

Aujourd'hui, les salles de classes disponibles sont insuffisantes et nécessitent l'occupation de locaux appartenant à la commune de Vouvry. Les cours de gymnastique ont lieu en partie à la salle polyvalente des Evouettes, nécessitant le déplacement en bus. Dans l'attente d'un projet adapté aux besoins, la commune de Vouvry installe depuis plusieurs années des classes primaires et enfantines dans des constructions provisoires.

Dès l'année 2005, l'analyse des besoins et les réflexions sur le projet ont débuté au sein d'un groupe de travail composé du conseil d'administration (présidents de communes), du directeur du CO, de l'inspecteur scolaire, de l'architecte cantonal et d'un architecte du service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie.

DESCRIPTIF DU PROJET

Le bâtiment, de forme rectangulaire et compacte, s'organise sur trois niveaux :

- rez-de-chaussée : avec les entrées, le hall et des locaux de services :
réfectoire, office, vestiaires, engins ;
- 1^{er} étage : classes spéciales, salles des maîtres et de la direction ;
- 2^{ème} étage : salles de classe.

Le rez-de-chaussée a une surface plus petite que celle des étages procurant ainsi une emprise au sol minimale et offrant, par d'importants porte-à-faux sur les quatre côtés, des couverts pour les entrées, la cafétéria, les préaux et les abris vélos.



Le bâtiment a deux entrées :

- l'entrée principale, située côté canal Stockalper et gare CFF, donnant accès au hall, au réfectoire, aux gradins de la salle de sport et aux salles de classe ;
- une entrée secondaire, située le long de la route de la Cimenterie (côté village), donnant accès aux vestiaires de la salle de sport et aux salles de classe.

Deux escaliers, disposés en cascade en face des entrées, conduisent les élèves dans les étages supérieurs.

Tous les espaces des classes, des corridors et des services sont disposés en couronne autour de la salle de sport triple qui devient ainsi le cœur du bâtiment. La structure de la toiture de cette salle est en bois, avec d'importants haut-jours procurant une lumière douce et diffuse, sans rayonnement direct.

Les corridors, agrémentés de surfaces de pause avec vue sur l'extérieur, sont partiellement vitrés sur la salle de sport et permettent de suivre les animations sportives.

La structure porteuse du bâtiment est très complexe. Les porte-à-faux de 8.0m du rez-de-chaussée sont suspendus par le deuxième étage. Le socle et les façades effacent tout repère structurel, la lecture des portées statiques disparaît.

L'enveloppe du bâtiment est formée de larges surfaces vitrées et d'un bardage métallique, de couleur brun jaune doré, offrant élégance et chaleur.

Les surfaces de circulation et de récréation sont en enrobé, simple et d'un entretien facile.

DÉCISIONS STRATÉGIQUES ET POLITIQUES

Implantation : Après analyse des propositions d'implantation dans d'autres communes, Vionnaz et Port-Valais ayant proposé des terrains, il a été retenu le statut quo du site de Vouvry, av. de la Gare, principalement pour des raisons de déplacement du nombre d'élèves. La solution de l'extension du centre existant n'a pas été retenue pour des raisons d'une trop grande concentration d'écopliers.

Nombre de salles de classe : le nouveau CO aura 36 salles de classe, dont 12 spéciales, avec 6 supplémentaires pour répondre au développement démographique de la région. Ces salles supplémentaires pourront ultérieurement bénéficier d'une subvention.

Salle de sport triple : Les besoins avérés et subventionnés sont de 2 salles de gym. La commune de Vouvry a besoin pour ses classes primaires d'une salle de gym supplémentaire. L'investissement et les frais de fonctionnement futurs seront répartis par moitié entre le CO et la seule commune de Vouvry pour tenir compte de l'utilisation par les classes primaires et les sociétés locales.

Programme des locaux : Il a été approuvé par le DECS par décision du Chef du Département de l'éducation, de la culture et du sport en date du 8 février 2007.

Concours d'architecture : Cette construction a fait l'objet d'un concours d'architecture qui a abouti en avril 2008 à l'attribution du mandat d'architecte au bureau Berrel Berrel Kräutler à Bâle.

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH

Engagement d'un crédit d'étude 1,2 million par les conseils communaux des communes partenaires, afin de pouvoir présenter un projet final à l'intention des communes partenaires et du Grand Conseil qui devra statuer sur le subventionnement de l'ouvrage.

Mise en service : pour la rentrée d'août 2012.

Vente du bâtiment du CO actuel : à la commune de Vouvry pour le montant de Fr. 3'241'000.--.

DEVIS GENERAL

CF C	Libellé	Coût en Fr.
0	Terrain	827'000
1	Travaux préparatoires	1'047'000
2	Bâtiment	26'675'000
3	Equipements d'exploitation	400'000
4	Aménagements extérieurs	1'505'000
5	Frais secondaires et comptes d'attente	752'000
9	Ameublement et décoration	1'958'000
	Total HT	33'164'000
	+TVA (7,6% actuellement)	2'521'000
	Investissement global	35'685'000

FINANCEMENT

Au vu des situations financières différentes des communes partenaires, nous préconisons le maintien du financement à travers le budget de fonctionnement de chaque commune selon une convention à adapter au nouveau projet (intérêts, amortissements, consolidation à préciser). Il va de soi que la réalisation de cet ouvrage aura une influence directe sur la marge d'autofinancement sur une période prolongée.

Le devis général comprend également la partie de financement qui incombera à la commune de Vouvry uniquement. A l'issue de la phase de construction, cette dernière s'acquittera de l'investissement effectif pour une salle de sport et de Fr. 3'241'000 pour le rachat du bâtiment actuel du CO dans le but d'y installer les classes primaires et enfantines.

Ce projet fera également l'objet d'un subventionnement de la part du Canton.

Le Conseil d'administration du CO régional et les Conseils communaux des 4 communes vous proposent l'acceptation de ce projet dans l'intérêt de notre jeunesse et du développement dynamique de notre région.

Décision à prendre par l'Assemblée primaire, le 16 septembre 009 :

Acceptez-vous la construction d'un nouveau bâtiment scolaire pour le CO régional avec salle de sport triple et l'emprunt solidaire y relatif entre les communes concernées ?